

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHEL représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLE, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-12592/22/CM

**■ Approbation du Schéma Directeur Logistique et Transport de marchandises en ville
30507**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La filière logistique a un poids considérable sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence tant par les flux des 176 millions de tonnes de marchandises transportées chaque année, que par le nombre d'emplois implantés (100 000 emplois selon l'Agenda de Développement Economique de la Métropole). La présence du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), premier port français, a permis de faire de l'espace métropolitain, une véritable porte d'entrée de l'Europe du Sud et un centre logistique de dimension nationale et internationale. L'objectif pour la Métropole est de poursuivre le développement de la filière en contribuant à organiser une logistique optimisée et respectueuse de l'environnement afin de limiter la congestion et les émissions de polluants. Elle entend ainsi traiter l'ensemble de cette thématique qui comprend les flux de marchandises internationaux, nationaux, régionaux dont la logistique urbaine¹, via le prisme du transport mais également l'urbanisme, le développement économique et les infrastructures.

C'est pourquoi, depuis sa création en 2016, la Métropole s'est saisie de cette thématique dans l'élaboration de ses documents stratégiques.

Le Schéma Directeur de la Logistique et du transport de marchandises en ville (SDL) veut être une feuille de route pragmatique pour la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il s'agit d'un document volontariste issu du Plan de Mobilité métropolitain 2020-2030 approuvé le 16 décembre 2021 qui doit lui permettre de structurer son organisation et préciser les modalités d'accompagnement de la filière aux côtés de ses partenaires publics et privés.

Ce schéma articule des paramètres de nature très différents tels que la mobilité, le développement économique et la préservation de l'environnement. Il prend ainsi en compte les orientations issues du :

- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de 2019 qui vise notamment à améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal (cf. objectif 3)
- Plan de Mobilité métropolitain de 2021 qui vise à faciliter l'accès aux pôles logistiques et le report modal (cf. objectif 7) et encourage une logistique urbaine durable (cf. objectif 17)
- Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) de 2021 qui souhaite offrir de vraies alternatives pour une mobilité durable (cf. axe 3)
- L'Agenda du développement économique de la Métropole, stratégie et feuille de route actualisées de la Métropole pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) de 2021 qui vise à optimiser le maillage logistique du territoire (cf. action 22), à accompagner les nouveaux projets d'offre en circuit court et renforcer l'existant (cf. action 5)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en cours d'élaboration

¹ La logistique urbaine peut être définie comme "l'art d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville" (Patier D, La logistique dans la ville, Celse, Paris, 2002).

Ce schéma initié en 2020 s'est appuyé sur un Comité Technique et un Comité de Pilotage qui se sont réunis pour valider chacune des étapes de l'étude. Il a été co-construit en associant les partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements, Communes...) mais également les acteurs privés (fédérations de transporteurs de biens/marchandises, logisticiens, chargeurs, entreprises du e-commerce etc.) via des groupes de travail thématiques, l'envoi d'un questionnaire et une trentaine d'entretiens individuels conduits au cours de l'ensemble de la démarche.

Ce Schéma Directeur met en avant trois niveaux de logistiques sur notre territoire avec des enjeux et des besoins spécifiques :

- Une logistique internationale/ portuaire en relation avec le port de Marseille-Fos localisée à l'Ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence et à Marseille qui répond aux besoins locaux, nationaux et internationaux. Elle nécessite l'affectation de surfaces, le développement du report modal et une optimisation des liaisons inter bassins portuaires
- Une logistique régionale localisée principalement au centre et à l'ouest de la Métropole, qui répond aux besoins de la Métropole mais également aux besoins des autres départements de la Région Sud et secteurs limitrophes. Elle nécessite des sites bien desservis par les infrastructures de transports, le développement du report modal sur le ferroviaire, une mutualisation des flux, une requalification des sites existants et une décarbonation des véhicules
- Une logistique de distribution qui répond aux besoins locaux de proximité (logistique dite du dernier kilomètre) localisée principalement au centre et à l'est de la Métropole qui nécessite une harmonisation des réglementations de livraisons en ville, une densification et une requalification des sites existants, un développement des circuits courts alimentaires et une transition énergétique.

L'organisation logistique du territoire est contrainte notamment par le relief et le littoral, ce qui limite les possibilités d'extension des infrastructures et encourage la densification de l'existant.

Les zones d'activités économiques se sont principalement développées à l'écart des centres urbains, tout comme les fonctions tertiaires supérieures (excepté Euromed à Marseille). L'industrie est quant à elle principalement localisée sur le pourtour de l'Etang de Berre. Le commerce de détail et les services à la personne sont relativement bien répartis avec des logiques Marseille-Aix (notamment le pôle Plan de Campagne/Chabauds), Marseille-Salon-de-Provence et aussi Marseille-Aubagne. Le commerce de gros est lui aussi assez bien réparti sur le territoire, y compris en zone urbaine (Marseille) et sur des zones relativement restreintes.

Un travail d'identification du besoin foncier pour des espaces logistiques a permis d'estimer ceux-ci à 175 ha de foncier nécessaires pour la logistique portuaire, 66 ha pour la logistique régionale et 444 ha pour la logistique de distribution d'ici 2035.

A noter que d'importantes plateformes multimodales (Clésud/ Miramas, Bassins portuaires) sont implantées sur l'ouest de la Métropole avec des projets d'extensions pour augmenter leurs capacités. La Gare de triage de Miramas va également faire l'objet de travaux de modernisation pour plus d'efficacité.

Actuellement, le réseau routier supporte 85% des flux logistiques du territoire. Certains axes routiers notamment entre Aix, Marseille et Vitrolles arrivent à saturation.

La Métropole dispose d'un réseau ferroviaire dense et bien développé. Toutefois le fret ferroviaire reste peu utilisé. En effet, la part modale des marchandises liée au GPMM représente 15% pour le ferroviaire et 7% pour le fluvial. Ces modes de transport, moins polluants, ont un fort potentiel d'exploitation.

Quant au mode aérien, l'Aéroport Marseille Provence a enregistré 56 000 tonnes de marchandises traitées en 2021, ce qui reste mineur en terme de volume.

Les entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence génèreraient plus de 150.000 mouvements par jour. Ces flux sont majoritairement réalisés par les professionnels du transport (49% des mouvements) avec une grande majorité des mouvements réalisés en véhicules légers (69%).

Quant aux ménages, ils génèrent au quotidien, plus de 90 000 mouvements liés à leurs achats qui se manifestent principalement dans les zones à forte densité de flux de marchandises telles que Marseille, Aix-en-Provence, Vitrolles, Marignane et Salon-de-Provence.

Le territoire métropolitain est particulièrement soumis aux problématiques de qualité de l'air dû au fort usage de la voiture et à son tissu industriel. Les flux de marchandises et de personnes représentent la seconde source de pollution (31 %) juste après l'industrie. Ces niveaux de pollution sont accentués par la formation d'ozone lors de périodes de canicule en été, particulièrement importantes en climat méditerranéen. Les transports sont ainsi responsables de : 58 % des émissions d'oxydes d'azote ; 30 % des émissions de particules fines PM 2.5 ; 20 % des émissions de gaz à effet de serre ; 26 % des consommations énergétiques finales.

Les véhicules utilitaires légers, largement utilisés pour les livraisons sont responsables quant à eux de 10 à 12 % des émissions de polluants et de 15 % des émissions de CO2. Les véhicules les plus anciens sont également les plus polluants. C'est pourquoi la mise en place d'une ZFE-m à Marseille va accélérer le renouvellement du parc de véhicules. Pour rappel, 82 % des métropolitains qui sont le plus exposés au dioxyde d'azote habitent dans le périmètre de la ZFE-m.

Les éléments du Schéma Directeur Logistique doivent répondre à un scénario évolutif retenu d'ici 2035 sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Celui-ci prend en compte une possible relocalisation d'activités productives sur le territoire métropolitain, mais également une légère croissance annuelle des flux internationaux (croissance des flux conteneurs). Le nombre d'habitants et d'emplois devrait croître sur notre territoire au regard de son attractivité selon les prévisions effectuées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale. La conjonction de l'ensemble de ces éléments entrainera une hausse des flux logistiques qu'il conviendra d'accompagner via les principes suivants :

- L'instauration d'un lieu d'échange pour structurer et intégrer l'offre logistique dans l'aménagement et la gestion de l'espace public/privé
- La polarisation des équipements sur des sites à forte « connexité » qui se base sur leur niveau de desserte et d'accessibilité
- L'émergence d'une offre logistique concourant à la mutualisation des flux
- La réhabilitation des friches industrielles et logistiques existantes, prenant en compte la loi climat et résilience pour favoriser des développements immobiliers logistiques en évitant au mieux l'artificialisation des sols (zéro artificialisation nette)
- La création de conditions d'accueil d'équipements logistiques d'hyper proximité
- L'anticipation des besoins en énergies propres (production distribution avitaillement).

Le Schéma Directeur Logistique propose ainsi une vision stratégique qui s'appuie sur un plan d'actions structurant l'intervention des différents acteurs sur plusieurs thématiques : la réglementation (arrêtés de livraisons, urbanisme), l'emploi, la transition énergétique, le foncier, l'intermodalité (ferroviaire/ maritime et fluvial).

15 actions structurent ce Schéma Directeur Logistique (annexe 1). Elles seront pilotées prioritairement par la DGA Mobilité Déplacements Transports Espaces Public et Voirie ou la DGA Développement Economique, Emploi, Attractivité :

1. Mettre en place et suivre un tableau de bord logistique (emploi, foncier, mobilité)
2. Préserver et créer des sites pour la logistique
3. Définir une réglementation métropolitaine marchandises
4. Viser la création de sites logistiques clé en main

5. Accompagner l'innovation dans la filière logistique
6. Promouvoir la filière logistique métropolitaine
7. Accompagner la création d'un guichet unique d'aides au renouvellement de véhicules
8. Veiller au développement d'un maillage de stations d'avitaillement multi énergie cohérent
9. Favoriser les projets contribuant à limiter les trafics de transit
10. Préserver et mutualiser les sites embranchés fer et fluvial
11. Accompagner la création d'un Service de Proximité de Fret Ferroviaire
12. Développer et maîtriser les équipements d'hyper proximité
13. Structurer la logistique favorisant l'émergence de circuits courts
14. Etudier et expérimenter les opportunités et la faisabilité d'une mixité fret/voyageurs
15. Favoriser le développement de la cyclo-logistique et des modes actifs

Sans attendre les conclusions de ce schéma, au regard de la complexité et des enjeux logistiques, la Métropole travaille déjà avec le GPMM sur les problématiques foncières avec les Orientations d'Aménagement de la Zone Industriale-portuaire de Fos (OAZIP), mais également sur les sujets liés à la Charte Ville-Port, le French Smart Port et la promotion portuaire faite par Via Marseille-Fos.

Par ailleurs, les services de la Métropole :

- Accompagnent des entreprises en vue de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions mobilité.
- Recherchent du foncier pour le développement de la logistique urbaine et de solutions alternatives (lieux éphémères, expérimentation circuits courts sur les Pôles d'Echanges Multimodaux)
- Mettent en œuvre un tableau de bord logistique (observation du foncier logistique)
- Lancent des études pour l'organisation d'un Service de Proximité de Fret Ferroviaire

La mise en œuvre d'une gouvernance pérenne se poursuivra après la validation du Schéma Directeur Logistique par :

- Des groupes de travail techniques (développement économique/ foncier ; et mobilité / environnement.)
- Un Comité Technique qui se réunira 2 fois par an
- Un Comité de Pilotage qui se réunira 1 à 2 fois par an

L'objectif est d'animer une démarche et de proposer un suivi de l'avancée des actions portées par les partenaires institutionnels et privés.

La Métropole Aix-Marseille-Provence va poursuivre sa mobilisation interne et s'appuyer sur ses partenaires pour mettre en application les actions identifiées. Elle va aussi continuer et renforcer le dialogue mis en place avec les fédérations de transporteurs, les logisticiens, les transporteurs et porteurs de projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n°MET 16/2050/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative à la création de l'opération - Elaboration SCOT métropolitain ;
- La délibération n°TRA 001-5494/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 février 2019 portant approbation des orientations stratégiques de la Métropole en faveur de la logistique et du transport de marchandises en ville ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La délibération n°AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- La délibération n°TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 d'approbation du Plan Climat Air Energie 2021-2027 ;
- La délibération n°MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain 2020-2030 ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 d'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence est fortement impacté par les émissions de pollutions issues du secteur des transports de personnes et de marchandises.
- Qu'au regard des évolutions conjoncturelles, endogènes et exogènes, les flux de marchandises vont croître d'ici 2035 sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Le besoin pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'affirmer une stratégie d'accompagnement de la logistique auprès de ses partenaires publics et privés.
- La compétence de la Métropole en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Délibère

Article 1:

Est approuvé le Schéma Directeur de la Logistique et du Transport de Marchandises en Ville et le plan d'actions qu'il comporte dans le cadre des politiques métropolitaines.

Article 2:

Est approuvé le dispositif de gouvernance pour pérenniser le dialogue avec les partenaires publics et privés de la métropole et suivre l'avancée des actions.

Article 3:

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma et à saisir tout financeur potentiel pour mener à bien les actions proposées.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS